



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

Le CSA de l'UJM vote majoritairement contre le projet d'EPE UJM / ENSASE

Lors du CSA du 15 avril 2024, le Président de l'UJM a présenté les contours du projet d'EPE UJM/ENSASE aux représentants syndicaux. Il a expliqué que le calendrier très court lui avait été imposé par le Ministère. S'appuyant sur les quelques pages d'un document de synthèse très incomplet, il a demandé un vote sur ce projet. Mais **le discours n'a convaincu personne**.

VOTE : 6 CONTRE / 4 POUR

Les 3 représentants FO ESR 42 ont voté contre.

Les représentants syndicaux qui ont voté pour ont immédiatement précisé et justifié leur vote. Ils ont expliqué qu'ils ne s'opposaient pas au principe du projet mais que cela ne préjugait pas de leur position pour la suite, n'ayant pas l'assurance que les personnels soient, au final, gagnants.

Préalablement à ce CSA, notre syndicat avait diffusé et tracté deux communiqués :

- [EPE UJM / ENSASE : qu'y a-t-il à gagner pour les personnels ?](#)
- [EPE UJM / ENSASE à marche forcée : pour FO ESR 42, hors de question de brader les droits des personnels !](#)

Pour échanger sur ce projet, FO ESR 42 organise des Réunions d'Information Syndicale :

- **le mardi 30 avril, 11H sur le site Manufacture,**
- **le lundi 6 mai, 14H sur le site Tréfilerie,**
- **le lundi 13 mai, 11H sur le site de Roanne.**

Intervention et questions des représentants FO ESR 42 lors du CSA.

*** Intervention de FO ESR 42**

M. le Président, nous vous remercions des informations qui ont enfin été apportées sur le calendrier de mise en œuvre du projet et sur le calendrier de consultations des instances. Peut-être aurait-il fallu nous communiquer le courrier qui vous a été adressé par le Ministère, ou au moins ses éléments les plus substantiels. Faute de quoi, évidemment, nous ne pouvons que dénoncer un déficit démocratique. Nous ne pouvons que très difficilement représenter nos mandants, nous ne pouvons que très difficilement défendre les droits des personnels, sur la base d'un seul diaporama de synthèse.

On est donc au début d'un calendrier extrêmement serré, le fait qu'il soit imposé par le Ministère ne nous empêche évidemment pas de contester ce calendrier et le processus en cours, qui donne fortement l'impression que **l'on avance à marche forcée, sans à vrai dire aucune adhésion véritable des personnels.**

On veut bien convenir que le projet présenté est moins dangereux que le défunt projet de fusions dans le cadre de l'IDEX. Mais, sur l'orientation générale de ce genre de projet, comme cela a déjà été dit dans notre déclaration liminaire, nous y sommes très opposés : **les EPE sont des sources de déréglementation dans l'ESR, ils ouvrent la voie de toute façon à des dérogations au fonctionnement commun des universités, entre autres sur les droits d'inscriptions.** Et l'on ne peut pas se prévaloir des dérives déjà existantes pour excuser par avance les dérives permises par le projet d'EPE, y compris concernant les frais d'inscriptions dérogatoires pour les diplômes nationaux.

De plus, vu le nombre d'EPE qui sont en train d'être négociés en ce moment, il apparaît assez clair qu'il s'agit pratiquement de faire disparaître les universités telles qu'elles existent encore. Quelles que soient les mesures « butoirs » qui pourraient être incluses dans ce projet précis, il participerait d'une évolution d'ensemble qui vise à établir autant de règles qu'il y a d'établissements. On sort donc nettement du cadre républicain, c'est-à-dire national, avec des garanties au niveau national, qui devrait selon nous régir l'université.

Ceci rejoint manifestement les préoccupations qui guident l'« acte 2 de l'autonomie », avec des universités « chef de file » en toutes matières, notamment en recherche, ce qui veut dire à terme la territorialisation de tout l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour nous, **le projet le projet d'EPE qui est présenté est très loin de répondre à l'émergence d'une volonté de collaboration des deux parties concernées ; il s'agit manifestement de répondre à une double commande :**

- **celle du MESR** qui demande la fin des universités, même « autonomes »,
- **celle du Ministère de la Culture**, qui entend, dans une logique d'économie, faire absorber les établissements publics qui sont sous sa tutelle et font de l'enseignement ou de la recherche, dans des ensembles relevant globalement de l'enseignement supérieur et de la recherche. (On sait aussi en effet que les écoles d'art, par exemple, même nationales, sont menacées.)

Sur le fond précis du projet, nous sommes donc plus que dubitatifs : si on voit très bien ce que cela pourrait apporter à l'École d'architecture, on voit mal ce que ça apporte à l'UJM. C'est plutôt **une source de surcharge de travail pour les services centraux de l'actuelle UJM** : finances, ressources humaines, relations internationales, école doctorale, recherche et valorisation, entre autres.

Les collaborations avec l'École d'architecture existent déjà, dans le cadre de la convention que vous avez mentionnée. Pour nous, **il n'y a aucune nécessité de mettre en place un EPE pour poursuivre les collaborations qui existent déjà.**

En outre, même si c'est un point peut-être de détail, **ce qui est prévu pour les élections aux conseils centraux engendrerait tout de même un déséquilibre de la représentation des collègues des Facultés SHS et ALL**, avec l'intégration des collègues de l'école d'architecture dans les collèges électoraux qui leur sont dédiés. **C'est un risque soit de sous-représentation des collègues des**

actuelles UFR SHS et ALL, soit un risque de non représentation des collègues de l'École d'architecture dans les conseils centraux.

Vous l'aurez compris, nous sommes défavorables à ce projet. Mais nous continuons à représenter nos mandants, et, nous avons donc quelques questions concernant l'évolution éventuelle.

*** Question de FO ESR 42.** Nous demandons confirmation à propos des changements des instances. **Il va bien y avoir disparition de l'UJM en tant qu'EPSCP**, ce qui veut dire qu'il va y avoir élection de nouvelles instances centrales, y compris le CSA ? Mais aussi des actuelles instances internes de l'UJM qui se retrouveraient éventuellement comme instances internes de l'EPE (conseils de Facultés ou autres) ?

Réponse du Président : oui.

*** Question de FO ESR 42.** Qu'en est-il des deux volets RH « convergence » et « transformation », qui selon la circulaire de 2020 précisant l'ordonnance de 2018, doivent accompagner ce projet d'EPE ? Ces deux volets nous seront-ils communiqués ?

Réponse du DGS : oui, nous sommes en train d'élaborer ceci mais nous estimions que ceci devait aussi être l'objet de discussions et d'échanges, qui restent encore à mener.

*** Question de FO ESR 42.** Vous nous dites qu'il y aurait 70 % d'élus internes dans les instances, sans garantie à ce stade que cette proportion serait acceptée par le Ministère dans les projets de statuts qui nous seront présentés ensuite. Mais, à supposer même que cette proportion soit acceptée, qu'est-ce qui garantit qu'ensuite, au moment de la sortie de l'expérimentation, a priori sous la forme d'un grand établissement, cette proportion soit maintenue ?

Réponse du Président : je ne peux vous apporter aucune garantie. Si 70 % des membres des instances centrales souhaitent réduire leur propre représentation dans un établissement qui succéderait à l'EPE, ce serait leur choix, mais c'est la démocratie.

*** Question de FO ESR 42.** L'ESADSE (École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne) serait à terme aussi associée à cet EPE. Est-ce qu'il est possible qu'au moment de l'éventuelle transformation en Grand établissement, l'ESADSE devienne partie intégrante de cet établissement ?

Réponse du Président : je ne peux pas vous répondre sur cette question. C'est évidemment possible, il faudra voir alors ce que l'ESADSE souhaitera.

17/04/2024

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex-CT\)](#)

[FS \(ex-CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)